

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

ACTION DE GROUPE EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION ET DE LUTTE CONTRE LES
INÉGALITÉS - (N° 1699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa unique, substituer aux mots :

« du jugement mentionné »,

les mots :

« de la décision mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.